

dans le même sens, il conviendrait de ne pas en rester au stade préliminaire de l'étude et de prendre des mesures d'application concrètes.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Ammann-St. Gallen, Bäumlin, Bircher, Braunschweig, Deneys, Gloor, Jaggi, Lanz, Leuenberger-Solothurn, Leuenberger Moritz, Longet, Mauch, Neukomn, Ott, Pitteloud, Renschler, Robbiani, Ruffy, Stamm Walter, Stappung, Uchtenhagen, Weber-Arbon, Zehnder (23)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit
Der Postulant verzichtet auf eine Begründung und wünscht eine schriftliche Antwort.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 10. September 1986
Déclaration écrite du Conseil fédéral du 10 septembre 1986
Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Ueberwiesen – Transmis

86.508

Postulat Grendelmeier
Schadstoffreiche Batterien. Pfand
Piles contenant des substances
dangereuses. Consigne

Wortlaut des Postulates vom 18. Juni 1986
Am 1. September 1986 tritt die Verordnung zum Schutz vor umweltgefährdenden Stoffen in Kraft.
Damit dieser Massnahme von Seiten der Konsumenten bessere Nachachtung verschafft wird, ist es unumgänglich, dass auf schadstoffreichen Batterien ein Pfand erhoben wird.

Nicht eingelöste Pfänder könnten dem Rücknehmer als Umtriebsentschädigung gutgeschrieben werden.

Texte du postulat du 18 juin 1986
L'ordonnance sur les substances dangereuses entre en vigueur le 1er septembre 1986.
Afin que les mesures préconisées soient mieux prises en considération par les consommateurs, il est indispensable d'introduire le prélèvement d'une consigne sur les piles contenant des substances dangereuses.
Le commerçant qui se charge de reprendre les piles usagées pourrait garder le montant des consignes non récupérées, pour les frais que lui occasionne ce travail.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Dünki, Günter, Jaeger, Maeder-Appenzell, Oester, Weber Monika, Weder-Basel, Zwygart (8)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit
Nur ein Pfand wird die Verbraucher zur vermehrten Rückgabe motivieren (bisherige Erfahrungen: etwa 20 bis 30 Prozent), und nur so wird einerseits die Umweltbelastung auf diesem Gebiet drastisch gesenkt werden können und andererseits die Recycling-Technik auch in wirtschaftlicher Hinsicht gefördert werden. Vielversprechende Untersuchungen an der ETH Zürich zeigen, dass eine Wiederverwertungstechnik für Batterien möglich und bald einsetzbar sein könnte. Ein blosser Preiszuschlag zur Recycling-Finanzierung kann die Rücklauffrequenz nicht genügend beeinflussen. Mit einer Depot-Gebühr auf Batterien hingegen würde das Verbrauchsvolumen eingeschränkt und zugleich der Kauf von wiederaufladbaren Batterien gefördert.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 22. September 1986
Déclaration écrite du Conseil fédéral du 22 septembre 1986
Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Ueberwiesen – Transmis

86.546

Postulat Rebeaud
Gebirgswälder.
Erschliessung durch Kabel
Desserte par câbles dans les
forêts de montagne

Wortlaut des Postulates vom 20. Juni 1986
Der Bundesrat wird gebeten, einen Bericht über die Erschliessung der Gebirgswälder vorzulegen, der die wirtschaftlichen und ökologischen Aspekte der Erschliessung durch Waldstrassen mit denjenigen der Erschliessung durch Kabel vergleicht. Er wird auch ersucht zu prüfen, ob nicht immer dann Beiträge an die Erschliessung durch Kabel gewährt werden könnten, wenn die Bilanz zugunsten des Kabels ausfällt.

Texte du postulat du 20 juin 1986
Le Conseil fédéral est prié de fournir un rapport sur la desserte des forêts de montagne, comparant les aspects économiques et écologiques de la desserte par route forestière et de la desserte par câblage. Il est prié d'étudier également la possibilité d'accorder des subsides au câblage dans toutes les situations où le bilan est favorable au câble.

Mitunterzeichner – Cosignataire: Keine – Aucun

Schriftliche Begründung – Développement par écrit
On connaît les inconvénients des nombreuses constructions de routes forestières en montagne, qui vont se multiplier dans les Alpes et dans le Jura. Destinées en principe à l'exploitation et aux soins à la forêt, elles «hachent» les territoires de la faune sauvage de rubans de béton par ailleurs très coûteux. En outre, elles favorisent la pénétration d'un trafic automobile incontrôlé dans des biotopes délicats.

Des zones étendues de forêt de montagne pourraient être avantageusement desservies par câbles. Cette technique permet aujourd'hui des débardages sur de grandes distances, sans qu'il soit nécessaire de construire de nouvelles routes. Les coûts comparatifs publiés par M. F. Rudmann (*La Forêt de mai 1986*) montrent que pour un taux de subventionnement uniforme de 70 pour cent la charge des routes forestières est beaucoup plus élevée pour la Confédération que la charge du câblage. Certains calculs, publiés dans le même article, indiquent qu'à conditions égales, la desserte par câble pourrait coûter Fr. 40.– par m³, alors que la desserte par route dépasse Fr. 150.– par m³.

Il reste à étudier avec soin les efforts écologiques de la traction par câble des arbres coupés. A première vue, cette méthode devrait être nettement moins nuisible pour le milieu naturel que la présence permanente de routes en béton.

Afin d'éviter des choix erronés uniquement liés à la possibilité d'obtenir des subventions, il y aurait lieu d'appliquer le même taux de subvention aux installations de câblage et aux routes forestières. Le taux accordé au câble pourrait même être plus élevé, dans la mesure des avantages écologiques reconnus au câblage.

Postulat Grendelmeier Schadstoffreiche Batterien. Pfand

Postulat Grendelmeier Piles contenant des substances dangereuses. Consigne

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1986
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Herbstsession
Session	Session d'automne
Sessione	Sessione autunnale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	15
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	86.508
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.10.1986 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1482-1482
Page	
Pagina	
Ref. No	20 014 681

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.